



Transition énergétique Québec est une société d'État qui a pour mission de soutenir, de stimuler et de promouvoir la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques ainsi que de coordonner la mise en œuvre de l'ensemble des programmes et des mesures nécessaires à l'atteinte des cibles énergétiques déterminées par le gouvernement.

Une entente de collaboration avec Technologies du développement durable Canada simplifie la démarche en permettant le dépôt d'une demande d'aide financière commune auprès des deux programmes.

Visitez notre site Web pour en savoir plus!

Pour obtenir plus d'information :

[transitionenergetique.gouv.qc.ca](http://transitionenergetique.gouv.qc.ca)

Le cadre normatif du programme prévaut sur ce dépliant.

Ce programme est financé par l'entremise du Fonds vert dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.

Photo couverture : Rackam

# Transition énergétique Québec



## Technoclimat

Programme visant à soutenir l'innovation en matière d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre

TE004-01-1902



# Technoclimat

Ce programme vise à encourager le développement, au Québec, d'innovations technologiques en matière d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables, de bioénergies et de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) en offrant un soutien financier aux promoteurs de projets qui désirent démontrer le potentiel d'une innovation technologique.

Il a également pour but de permettre la mise à l'essai au Québec des technologies qui ne sont pas disponibles sur le marché québécois ou qui s'y trouvent de façon très marginale.

## Clientèle

Le programme s'adresse aux entreprises et aux organismes ayant un établissement au Québec.

## Projets recevables

Le projet doit porter sur :

- › une innovation technologique précommerciale (niveau de maturité technologique de 4 à 7) en matière d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables, de bioénergies ou de réduction des émissions de GES;

ou

- › la mise à l'essai d'une technologie dans le domaine de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, des bioénergies ou de la réduction des émissions de GES qui ne se trouve pas sur le marché québécois ou qui y est présente de façon très marginale. Des conditions particulières propres au contexte québécois doivent justifier la mise à l'essai.

Il doit aussi :

- › porter sur une technologie qui présente un potentiel de marché;
- › porter sur une technologie qui présente des impacts énergétiques ou de réduction des émissions de GES au Québec;

- › être réalisé au Québec, sauf si des justifications suffisantes démontrent la nécessité d'effectuer certaines activités à l'extérieur du Québec;
- › inclure des activités de mesurage.

## Durée du projet

Le projet doit être réalisé dans un délai n'excédant pas 60 mois suivant la date d'entrée en vigueur de l'entente.

## Aide financière

L'aide financière accordée à la suite de l'acceptation du projet peut atteindre **jusqu'à 50 % des dépenses admissibles**. La somme maximale accordée pour un projet est de 3 M\$.

Le cumul des montants d'aide financière obtenus relativement au projet de la part de ministères ou d'organismes gouvernementaux (fédéraux et provinciaux), des distributeurs d'énergie et de Technoclimat ne doit pas excéder 75 % des dépenses totales admissibles.

Les **dépenses admissibles** sont détaillées dans le cadre normatif du programme.

[transitionenergetique.gouv.qc.ca](http://transitionenergetique.gouv.qc.ca)

